Parc national Banff

Sentiers de l'arrière-pays du **parc national Banff**

M. Pierscieux

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Le parc national Banff est une destination incomparable pour les excursions dans l'arrière-pays. En tant que randonneur, vous avez accès à des trésors naturels que la plupart des visiteurs n'auront jamais l'occasion d'admirer – et vous pouvez les découvrir loin des foules généralement associées aux attractions les plus accessibles du parc.

Le présent guide a été conçu pour vous aider à planifier, dans l'arrière-pays du parc national Banff, des excursions sécuritaires, agréables et sans impact sur la santé du milieu naturel.

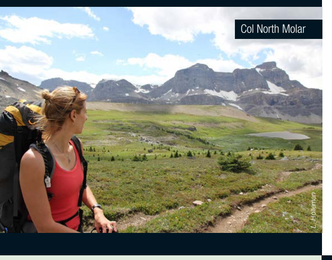
Col North Molar

L. Hoffmann

À quoi faut-il s'attendre?

Dans les secteurs les plus accessibles et les plus fréquentés de l'arrière-pays, vous trouverez des sentiers de randonnée entretenus et des campings désignés pourvus de toilettes sèches, de tabliers de tente, de câbles à provisions, de tables de pique-nique et de foyers en métal pour les feux de camp. De leur côté, les secteurs reculés du parc vous offrent la possibilité de faire l'expérience d'une véritable solitude, mais les sentiers ne sont pas toujours entretenus de façon régulière. Les randonneurs doivent être autosuffisants, maîtriser les techniques d'orientation et pouvoir traverser des cours d'eau à gué en toute sécurité. Pour tous vos déplacements dans l'arrière-pays, il est absolument essentiel de faire une planification soigneuse et de bien vous préparer.

Quand partir en excursion?

Dans le parc national Banff, la principale saison de randonnée s'étend de mai à octobre. Jusqu'à la fin de juin, bon nombre de cols de montagne et de sentiers de haute altitude demeurent enneigés et pourraient être impraticables. Le niveau d'eau des ruisseaux atteint son point culminant en juin et en juillet. Les ponts sont rares sur les sentiers les plus reculés, et il faut traverser les cours d'eau à gué. Les mois de juillet et d'août sont les plus propices à la randonnée dans l'arrière-pays, même s'il n'est pas rare de voir de la neige en altitude. Le temps est généralement plus sec en septembre qu'en juillet et en août, mais les températures sont plus basses, et les risques de chutes de neige, accrus.

Quelle que soit la saison, le temps est imprévisible dans le parc national Banff. Il est particulièrement important de bien se préparer à affronter de la pluie, de la neige ou des vents forts à tout moment de l'année dans l'arrière-pays.

EXPLORER L'ARRIÈRE-PAYS

La plupart des visiteurs de l'arrière-pays du parc national Banff sont des randonneurs. L'équitation et le vélo sont également autorisés sur certains sentiers désignés.

Cyclisme

Les vélos ne sont permis que sur les pistes désignées. Pour en savoir davantage sur les possibilités de cyclisme dans le parc, demandez le dépliant sur le sujet à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez-le en ligne à l'adresse **parcscanada.gc.ca/depliants-banff**.

Équitation

Les chevaux sont autorisés presque partout dans le parc. Si vous prévoyez une excursion avec votre propre monture, consultez le site **parcscanada.gc.ca/banff-cheval** pour vous renseigner sur les destinations possibles ainsi que sur les permis de pâturage exigés, les droits et les règlements. Ce site Web renferme aussi des liens vers des entreprises offrant des excursions équestres guidées dans le parc.

Varappe, alpinisme et escalade glaciaire

Les alpinistes doivent détenir un permis d'accès à l'arrière-pays pour bivouaquer, et ils ne peuvent s'installer que sur du terrain sans végétation. Le Club alpin du Canada (403-678-3200, alpineclubofcanada.ca; en anglais seulement) exploite aussi dans le parc plusieurs refuges de montagne qui sont idéalement situés pour les excursions d'alpinisme.

Lac Baker

B. Bass

Pêche

Pour pêcher dans le parc national Banff, les personnes âgées d'au moins 16 ans doivent détenir un permis de pêche de parc national. Les enfants de moins de 16 ans n'en ont pas besoin, mais ils doivent être accompagnés par une personne qui en détient un, et leurs prises sont ajoutées à celles du titulaire du permis. Vous pouvez acheter votre permis à un centre d'accueil de Parcs Canada ou chez la plupart des détaillants locaux qui vendent des articles de pêche.

• La pêche est autorisée pendant des saisons précises dans la plupart des lacs et des cours d'eau de l'arrière-pays. Cependant, comme la majorité des espèces indigènes doivent être remises à l'eau, vous devez à tout prix pouvoir identifier vos prises. En cas de doute, remettez votre capture à l'eau.

• Il se peut que certains lacs ou certaines décharges soient frappés de fermetures saisonnières. Ces mesures visent à protéger des populations de poissons. En général, il n'y a aucun avis de fermeture au lac. Il vous incombe donc de bien connaître la réglementation.

• Déposez les déchets de poisson dans des eaux vives ou dans la partie profonde du lac où le poisson a été capturé – jamais sur la berge d'un ruisseau ou sur la rive d'un lac. Il est interdit de déplacer du poisson ou des parties de poisson d'un plan d'eau à l'autre.

Pour mieux connaître la réglementation, consultez le site parcscanada.gc.ca/depliants-banff ou passez prendre un exemplaire du *Sommaire du Règlement sur la pêche* dans un centre d'accueil de Parcs Canada.

CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Laissez-passer, permis et réservations

Quiconque prévoit une excursion avec coucher dans l'arrière-pays du parc **doit obligatoirement se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays**. Vous pouvez acheter le vôtre en ligne à l'adresse **parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays** ou par téléphone au **1-877-RESERVE (1-877-737-3783)**.

Il est fortement recommandé de réserver pour les excursions de juillet et d'août. Des droits de réservation non remboursables sont exigés pour chaque réservation.

Vous devrez également obtenir un laissez-passer de parc national pour entrer dans le parc national Banff.

Castillédjie rouge

S. Gerlach

Campings

Vous devez passer la nuit dans les campings désignés qui sont indiqués sur votre permis d'accès à l'arrière-pays et vous servir des tabliers de tente fournis pour réduire le plus possible votre impact sur la végétation. La durée maximale du séjour dans un camping donné est de trois nuits consécutives.

Camping sauvage

Le camping sauvage n'est autorisé que dans les secteurs désignés (voir la carte au verso). Vous devez camper à au moins 5 km du point de départ du sentier ou de tout camping désigné. Montez votre tente à au moins 50 m du sentier et à au moins 70 m de la source d'eau la plus proche. Faites la cuisine et rangez vos provisions loin de votre tente. N'oubliez pas d'apporter un réchaud et du carburant, car les feux de camp ne sont pas autorisés. Il vous faut un permis d'accès à l'arrière-pays pour pratiquer le camping sauvage. Vous pouvez l'obtenir en vous présentant en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou en appelant au 403-762-1556 à Banff ou au 403-522-1264 à Lake Louise.

Rangement de la nourriture

Pour éviter d'attirer des ours et d'autres espèces sauvages, vous devez suspendre votre nourriture, vos déchets, vos articles de toilette et votre batterie de cuisine à l'aide des câbles à provisions fournis dans les campings désignés. Dans les secteurs où le camping sauvage est permis, apportez des contenants à provisions à l'épreuve des ours ou utilisez une corde pour suspendre votre nourriture en aval de votre emplacement de camping, comme le montre l'illustration de droite.

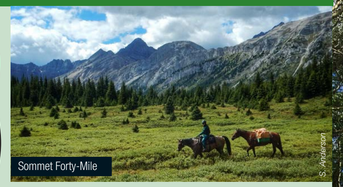
Sommet Forty-Mile

S. Woolsten

Cuisine et feux de camp

Tous les voyageurs de l'arrière-pays devraient apporter un réchaud. Les feux de camp sont autorisés dans les foyers en métal fournis dans certains campings (voir la carte au verso). Si vous allumez un feu de camp, ne l'alimentez qu'avec du bois mort et contenez-le. Ne le laissez jamais sans surveillance et assurez-vous qu'il est complètement éteint avant de quitter les lieux.

Toilette

Faites votre toilette bien à l'écart de toute source d'eau et utilisez le moins de savon possible (même les savons biodégradables sont des polluants). Lorsque vous faites votre vaisselle, filtrez les restes de nourriture et déposez-les dans votre sac de déchets à rapporter. Dispersez l'eau par terre.

Lac Minnewanka

M. Benjamin

ABRIS, REFUGES ET AUBERGES DE L'ARRIÈRE-PAYS

Vous pouvez réserver en ligne les abris rustiques situés au lac Egypt et au ruisseau Bryant. Pour ce faire, consultez le site **parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays**.

Les refuges entretenus par le Club alpin du Canada sont ouverts aux membres et aux non-membres. Les réservations sont obligatoires : 403-678-3200 ou alpineclubofcanada.ca (en anglais seulement).

L'arrière-pays du parc national Banff compte quatre auberges commerciales. Pour réserver ou obtenir des renseignements, consultez le site banfflakelouise.com (en anglais seulement).

Shadow Lake Lodge
shadowlakelodge.com (en anglais seulement)

Skoki Lodge
skokilodge.com (en anglais seulement)

Sundance Lodge
Halfway Lodge
horseback.com (en anglais seulement)

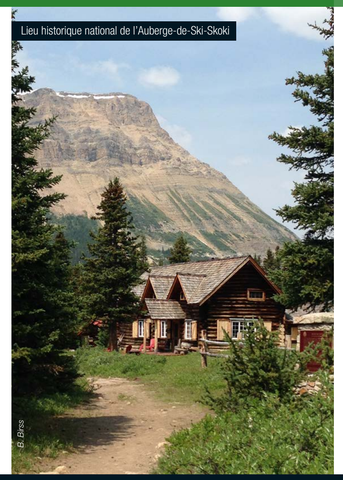
Lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki

B. Bass

ÉTIQUETTE ET RÈGLEMENTS DE L'ARRIÈRE-PAYS

Restez sur le sentier.

Les raccourcis entre les lacets endommagent le sol et la végétation. Ce faisant, ils rendent le terrain vulnérable à d'autres dommages par l'érosion.

Rapportez tous vos déchets.

Vous devez rapporter tous vos déchets. Il est illégal de laisser traîner des ordures, car elles peuvent être dangereuses pour la faune. Abstenez-vous de jeter vos déchets dans les toilettes sèches.

Éliminez adéquatement vos excréments.

Servez-vous des toilettes sèches fournies. S'il n'y en a pas, choisissez un coin à l'écart des sentiers et des campings, à au moins 70 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm de profondeur, de manière à accéder à la couche de sol biologiquement active, qui est reconnaissable à sa couleur foncée. Évitez de tasser la terre lorsque vous comblez le trou. Rapportez le papier hygiénique et les produits d'hygiène féminine souillés.

Les armes à feu sont interdites.

Les armes à feu, y compris les armes à air comprimé, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et toute autre arme semblable, sont interdites dans les parcs nationaux. Parcs Canada vous recommande de transporter du gaz poivré pour vous protéger de la faune.

Ne prenez que des photos.

Laissez les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et tout autre objet naturel ou historique là où vous les avez trouvés, afin que ceux qui vous suivront puissent en profiter. Il est interdit d'enlever, de défigurer, d'endommager ou de détruire des ressources naturelles ou culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux du Canada.

Pour en savoir davantage sur les déplacements à faible impact dans l'arrière-pays, consultez le site sanstrace.ca/accueil.

Partagez le sentier.

Les sentiers de l'arrière-pays sont accessibles aux randonneurs, aux coureurs, aux cyclistes et aux cavaliers. Respectez les autres usagers et cédez le passage afin d'assurer la sécurité de tous. Pour éviter les sentiers où l'affluence est forte en raison d'une utilisation partagée, soyez prévoyant et consultez le personnel d'un centre d'accueil de Parcs Canada.

Share the trail
Partageons le sentier

SÉCURITÉ

Si vous planifiez une excursion dans l'arrière-pays du parc national Banff, au moins une personne de votre groupe devrait être en mesure de reconnaître les dangers naturels et avoir l'expérience du secourisme en milieu sauvage. La prudence et l'autosuffisance sont essentielles.

Le *Giardia lamblia* est un parasite en suspension dans l'eau qui peut être présent dans n'importe quelle eau de surface. Faites bouillir votre eau, filtrez-la ou purifiez-la par des moyens chimiques avant de la boire.

Le parc pourrait renfermer des tiques porteuses de la maladie de Lyme. Renseignez-vous sur les précautions à prendre pour assurer votre protection et celle de vos animaux de compagnie.

Les chiens et les autres animaux de compagnie sont une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, les chiens peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent déclencher des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour prévenir les situations dangereuses, vous devez :

• Tenir votre chien en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps.

• Ramasser ses excréments et les jeter à la poubelle.

• Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers : **parcscanada.gc.ca/sentiersbanff**

Songez à laisser votre chien à la maison si vous avez l'intention de faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.

Tous les animaux sauvages peuvent devenir agressifs s'ils se sentent menacés. Restez à une distance d'au moins 100 m des ours et d'au moins 30 m de la plupart des autres espèces. Familiarisez-vous avec le mode d'emploi du gaz poivré et gardez-en une bombonne à portée de main en tout temps.

Pour réduire les risques d'affrontement avec un ours, lisez les dépliants sur la faune qui se trouvent dans tous les centres d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site **parcscanada.gc.ca/banff-ours.**

Les bisons sauvages sont de retour!

En 2017, Parcs Canada a réintroduit des bisons sauvages dans le parc national Banff. À compter de l'été 2018, ces bêtes erreront en toute liberté dans une zone de 1 200 km² sur les versants est du parc. Si vous rencontrez un bison, donnez-lui de l'espace.

Respectez les mises en garde, les fermetures de secteur et les restrictions d'accès.

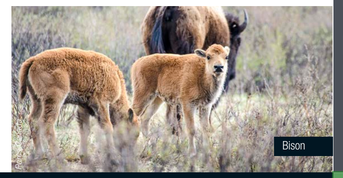
Bison

Aide-mémoire

- ☑ Choisissez une excursion adaptée à vos capacités, à votre expérience, à vos intérêts, à votre équipement et au temps dont vous disposez.
- ☑ Renseignez-vous sur la randonnée que vous avez choisie en consultant des guides de poche et des cartes topographiques.
- ☑ Obtenez un permis d'accès à l'arrière-pays en ligne à l'adresse parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays ou par téléphone au 1-877-737-3783.
- ☑ Procurez-vous un laissez-passer de parc national à un centre d'accueil de Parcs Canada.
- ☑ Consultez les prévisions météorologiques avant de partir.
- ☑ Préparez-vous à être autosuffisant dans toutes les conditions météorologiques et dans toutes les situations d'urgence.
- ☑ Remettez votre itinéraire à un ami ou à un parent.
- ☑ Avant de partir en randonnée, consultez l'information affichée au point de départ du sentier ou le rapport sur l'état des sentiers de Parcs Canada pour prendre connaissance de restrictions ou de mises à jour importantes. **parcscanada.gc.ca/sentiersbanff**

SUGGESTIONS D'ITINÉRAIRES

Excursions **de deux jours**

Bord-du-Lac-Minnewanka
8 km, 9 km ou 11 km aller seulement
Campings : Camping du Carrefour-Aylmer (Lm8), camping du Canyon-Aylmer (Lm9), camping du Mont-Inglismaldie (Lm11)
Cette randonnée du début ou de la fin de la saison jouit d'une grande popularité auprès des randonneurs et des cyclistes. Le sentier débute à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka, et le retour se fait par le même chemin. En été, le lac Minnewanka est une destination prisée par les propriétaires de bateaux à moteur. Restez une nuit de plus et explorez le col Aylmer ou le point de vue Aylmer. Les pagayeurs doivent savoir que les parcours menant à ces campings sont exposés à des vents forts et soudains qui peuvent rendre les déplacements difficiles ou dangereux.

Du 10 juillet au 15 septembre : Les chiens et les vélos sont interdits. Vous devez transporter du gaz poivré et vous déplacer en groupe d'au moins quatre personnes.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/pnbanff-fermetures.

Lac Glacier
8,9 km aller seulement
Camping : Camping du Lac-Glacier (Gl9)
Très fréquenté en début de saison, ce sentier débute au nord de Saskatchewan Crossing, en bordure de la promenade des Glaciers (route 93 Nord). Il débouche sur un camping niché près de l'un des plus grands lacs de l'arrière-pays du parc national Banff.

Excursions **de trois jours**

Lac Egypt
12,4 km aller seulement
Camping : Camping du Lac-Egypt (E13), ou abri du Lac-Egypt
Du terrain de stationnement de la station de ski Sunshine Village, franchissez le col Healy pour gagner le camping ou l'abri du Lac-Egypt. Si possible, passez-y deux nuits pour explorer les merveilles du secteur.

Boucle Skoki
34 km aller-retour
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Baker (Sk11), nuit 2 – camping des Prés-Merlin (Sk18)
Cette excursion débute au point de départ du sentier du Ruisseau-Fish (près de la station de ski Lake Louise). Vous devrez d'abord faire une ascension de 4 km sur le chemin d'accès Temple (véhicules interdits), puis franchir le col Boulder et longer le lac Ptarmigan pour finalement descendre au lac Baker. Le lendemain, contournez le mont Fossil et poursuivez votre route au-delà du lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki pour accéder aux prés Merlin. Après avoir gravi le col Deception, rejoignez le sentier au lac Ptarmigan.

Excursions **de quatre jours ou plus**

Col Molar
52,4 km aller-retour
Campings : Nuit 1 – camping du Ruisseau-Mosquito (Mo5); nuit 2 – camping des Lacs-Fish (Mo18); nuit 3 – camping du Ruisseau-Molar (Mo16)
Cette excursion débute au point de départ du sentier du Ruisseau-Mosquito (le long de la promenade des Glaciers) et vous permet de franchir deux cols de montagne, d'où vous aurez des vues imprenables sur des prés alpins qui figurent parmi les plus vastes du parc national Banff. Cette boucle, qui se parcourt dans les deux sens, vous offre une véritable expérience de la nature sauvage. Vous longerez des lacs aux eaux cristallines, et vous pourrez admirer le mont Molar dans toute sa splendeur. Cette excursion pourrait exiger des techniques d'orientation.

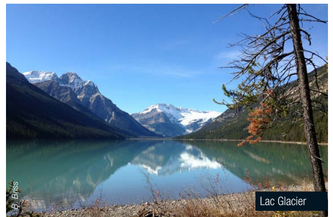
Lac Glacier

B. Bass

Sunshine Village – Mont Assiniboine – Ruisseau Bryant
De 53 à 56 km
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Howard Douglas (Su8); nuit 2 – camping du Lac-Magog, dans le parc provincial du Mont-Assiniboine (réservations auprès de BC Parks); nuit 3 – camping du Lac-Marvel (Br13) ou camping du Camp-McBride's (Br14)
Cette excursion emblématique suit en partie le sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux. Elle débute à la station de ski Sunshine Village, à laquelle vous pouvez accéder par navette privée ou par téléphérique. Restez sur le sentier, car vous devrez traverser une zone alpine écosensible pour gagner le camping du Lac-Howard Douglas. Le deuxième jour, vous traverserez le col Citadel pour rejoindre le parc provincial du Mont-Assiniboine – une longue journée de marche. Le troisième jour, regagnez le parc national Banff par le col Assiniboine ou le col Wonder et passez la nuit au camping du Lac-Marvel ou au camping du Camp-McBride's. Pour terminer votre excursion, vous passerez par le ruisseau Bryant pour arriver au point de départ du sentier du Mont-Shark, dans le parc provincial de la Vallée-de-la-Spray.

Le col Allenby et le col Assiniboine sont frappés de restrictions et de fermetures saisonnières (du 1er août au 30 septembre).

parcscanada.gc.ca/pnbanff-fermetures

Col Healy

M. Benjamin

Sunshine Village – Lac Egypt – Lac Vista
38 km
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Egypt (E13) ou abri du Lac-Egypt; nuit 2 – camping du Carrefour-Ball (Re21); nuit 3 – camping des Lacs-Twin (Tw7)
La station de ski Sunshine Village (accessible par navette privée ou par téléphérique) est reliée au point de vue du lac Vista, sur la route 93 Sud, par une série de magnifiques sentiers de haute altitude. En route, explorez les lacs alpins du col Simpson et du col Healy ainsi que le secteur du lac Egypt. Rendez-vous jusqu'au camping du Carrefour-Ball, le long d'un tronçon spectaculaire du sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux qui vous permet d'explorer le col Whistling. Ce secteur vous offre des vues splendides sur le chaînon Ball. En tendant l'oreille, vous entendrez peut-être le sifflement de la marmotte des Rocheuses! Traversez ensuite le col Gibbon pour arriver à un camping tranquille aux lacs Twin. De là, le sentier décrit un parcours sinueux en bordure d'une série de lacs panoramiques avant la descente finale jusqu'à la route.

Sentier Sawback
74 km
Campings : Nuit 1 – camping du Carrefour-Mystic (Fm19); nuit 2 – camping du Camp-Larry's (Jo9); nuit 3 – camping du Ruisseau-Johnston (Jo18) ou camping du Lac-Luellen (Jo19); nuit 4 – camping du Col-Badger (Jo29); nuit 5 – camping du Ruisseau-Wildflower (Ba15); nuit 6 – camping du Lac-Baker (Sk11)
Cette excursion vous fait découvrir trois superbes cols de montagne. Le sentier relie Banff à Lake Louise et traverse une bonne partie du parc national Banff. Vous pouvez commencer votre randonnée à la station de ski Norquay ou au point de départ du sentier du Ruisseau-Fish (près de la station de ski Lake Louise). ***Ce sentier traverse des secteurs fréquentés par des pourvoyeurs d'excursions équestres guidées.*** Plusieurs variations sont possibles. Un itinéraire de sept jours vous est suggéré ci-dessus.

Col Mystic

L. Hoffmann

RENSEIGNEMENTS

Réservations en ligne et information détaillée afin de planifier une excursion :

parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays

Centres d'accueil de Banff
224, avenue Banff, Banff (Alberta)
327, avenue Railway, Banff (Alberta)
N° de tél. : 403-762-1556; n° de téléc. : 403-762-1551
banff.vrc@pc.gc.ca

Centre d'accueil de Lake Louise
Centre commercial Samson Mall, Lake Louise (Alberta)
N° de tél. : 403-522-1264; n° de téléc. : 403-522-1212
ll.info@pc.gc.ca

Rapport sur l'état des sentiers :
parcscanada.gc.ca/sentiersbanff

Vous pouvez acheter des guides de poche et des cartes topographiques aux centres d'accueil de Banff et de Lake Louise ainsi que chez plusieurs détaillants des deux localités.

Prévisions météorologiques d'Environnement Canada :
403-762-2088 / meteo.gc.ca

Bulletins d'avalanche (hiver seulement) :
parcssecuritemontagne.ca

Service de répartition de Banff :
403-762-1470

En cas d'**URGENCE**, composez le **911** ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506. Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables partout dans le parc national.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
N° de catalogue : R64-445/2018F
N° ISBN : 978-0-660-24745-8

Also available in English

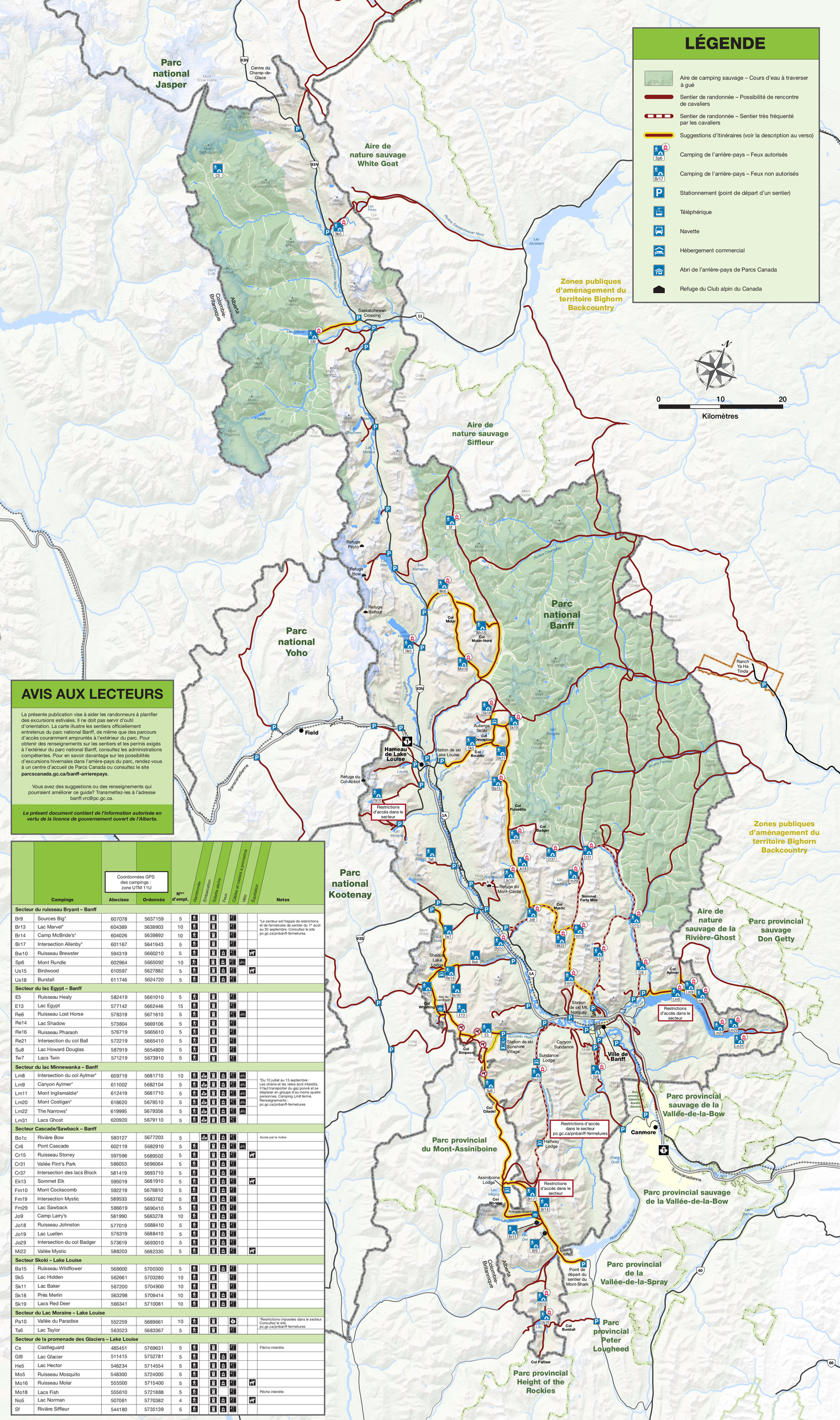

AVIS AUX LECTEURS

La présente publication vise à aider les randonneurs à planifier des excursions estivales. Il ne doit pas servir d'outil d'orientation. La carte illustre les sentiers officiellement entretenus du parc national Banff, de même que des parcours d'accès couramment empruntés à l'extérieur du parc. Pour obtenir des renseignements sur les sentiers et les permis exigés à l'extérieur du parc national Banff, consultez les administrations compétentes. Pour en savoir davantage sur les possibilités d'excursions hivernales dans l'arrière-pays du parc, rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site **parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays**.

Vous avez des suggestions ou des renseignements qui pourraient améliorer ce guide? Transmettez-les à l'adresse banff.vrc@pc.gc.ca.

Le présent document contient de l'information autorisée en vertu de la licence de gouvernement ouvert de l'Alberta.

Campings	Coordonnées GPS des campings : zone UTM 11U Abscisse	Ordonnée	N^os^ d'empl.	Randonnée	Embarcation	Toilette sèche	Feux	Câbles et cables à provision	Vélo	Escalade	Notes
Secteur du ruisseau Bryant – Banff											
Br9 Sources Big*	607078	5637159	5								*Le secteur est frappé de restrictions et de fermetures de sentier du 1er août au 30 septembre. Consultez le site pc.gc.ca/pnbanff-fermetures.
Br13 Lac Marvel*	604389	5638903	10								
Br14 Camp McBride's*	604026	5639892	10								
Br17 Intersection Allenby*	601167	5641943	5								
Bw10 Ruisseau Brewster	594319	5660210	5								
Sp6 Mont Rundle	602964	5665092	10								
Us15 Birdwood	610597	5627882	5								
Us18 Burstall	611746	5624720	5								
Secteur du lac Egypt – Banff											
E5 Ruisseau Healy	582419	5661010	5								
E13 Lac Egypt	577142	5662446	15								
Re6 Ruisseau Lost Horse	578319	5671610	5								
Re14 Lac Shadow	573804	5669106	5								
Re16 Ruisseau Pharaoh	576719	5665610	5								
Re21 Intersection du col Ball	572219	5665410	5								
Su8 Lac Howard Douglas	587919	5654809	5								
Tw7 Lacs Twin	571219	5673910	5								
Secteur du lac Minnewanka – Banff											
Lm8 Intersection du col Aylmer*	609719	5681710	10								*Du 10 juillet au 15 septembre : Les chiens et les vélos sont interdits. Il faut transporter du gaz poivré et se déplacer en groupe d'au moins quatre personnes. Camping Lm8 fermé. Renseignements : pc.gc.ca/pnbanff-fermetures
Lm9 Canyon Aylmer*	611002	5682104	5								
Lm11 Mont Inglismaldie*	612419	5681710	5								
Lm20 Mont Costigan*	618620	5678510	5								
Lm22 The Narrows*	619995	5679356	5								
Lm31 Lacs Ghost	620920	5679110	5								
Secteur Cascade/Sawback – Banff											
Bo1c Rivière Bow	580127	5677203	5								Accès par la rivière
Cr6 Pont Cascade	602119	5682910	5								
Cr15 Ruisseau Stoney	597596	5689502	5								
Cr31 Vallée Flint's Park	586053	5696064	5								
Cr37 Intersection des lacs Block	581419	5693710	5								
Ek13 Sommet Elk	595019	5681910	5								
Fm10 Mont Cockscomb	592219	5676810	5								
Fm19 Intersection Mystic	589533	5683762	5								
Fm29 Lac Sawback	586619	5690410	5								
Jo9 Camp Larry's	581990	5683278	10								
Jo18 Ruisseau Johnston	577019	5688410	5								
Jo19 Lac Luellen	576319	5688410	5								
Jo29 Intersection du col Badger	573619	5693010	5								
Mi22 Vallée Mystic	588203	5682330	5								
Secteur Skoki – Lake Louise											
Ba15 Ruisseau Wildflower	568600	5700300	5								
Sk5 Lac Hidden	562661	5703280	10								
Sk11 Lac Baker	567200	5704900	10								
Sk18 Prés Merlin	563298	5709414	10								
Sk19 Lacs Red Deer	566341	5710081	10								
Secteur du Lac Moraine – Lake Louise											
Pa10 Vallée du Paradise	552259	5689661	10								*Restrictions imposées dans le secteur. Consultez le site pc.gc.ca/pnbanff-fermetures
Ta6 Lac Taylor	563523	5683367	5								
Secteur de la promenade des Glaciers – Lake Louise											
Cs Castleguard	485451	5769631	5								Pêche interdite
Gl9 Lac Glacier	511415	5752781	5								
He5 Lac Hector	546234	5714554	5								
Mo5 Ruisseau Mosquito	548300	5724000	5								
Mo16 Ruisseau Molar	555500	5715400	5								
Mo18 Lacs Fish	555610	5721888	5								Pêche interdite
No5 Lac Norman	507081	5770382	4								
Sf Rivière Siffleur	544180	5735139	5								